

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Martin Boulogne**

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 Octobre à 18 h 00**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES, Président, en suite de convocation en date du 9 Octobre 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme BOULOGNE, pouvoir donné à Mme LACROIX
- M. ANFRY, pouvoir donné à Mme BERNARDINI
- M. COQUERELLE, pouvoir donné à Mme MILLE
- Mme DUJARDIN

**DELIBERATION : n° 16/2024**  
**Décision Modificative n°1 - Budget 2024 « CCAS »**

Vu le budget primitif 2024, les décisions modificatives en cours, **LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE** de procéder sur le budget 2024, aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
011	61351 - Matériel roulant	1 468.00 €	
	61358 - Autres (location mat. Informatique)		1 568.00 €
	6516 - Missions	50.00 €	
012	6218 - Autres personnels extérieurs		500.00 €
	6215 - Personnel affecté collectivité rattachement		10 000.00 €
	64112 - Suppl. familial de traitement...	300.00 €	
65	65811 - Droits d'utilisation informatique	200.00 €	
67	673 - Titre annulé sur ex. antérieur	50.00 €	
<b>Total</b>		<b>2 068.00 €</b>	<b>12 068.00 €</b>
		<b>- 10 000.00 €</b>	

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
013	6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel	10 000.00 €	
74	74748 - Autres communes (subv. Communale)		20 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
		<b>- 10 000.00 €</b>	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE, le 18 Octobre 2024